



Maire : MP. ROGOU

1er adjoint : A . BUTEL

2ème adjoint : J . LAPEYRE

3ème adjoint : J . PUGET

4ème adjoint : A . LAURENS

#### DANS CE NUMÉRO :

- 1- Approbation du PV 16/06/22
- 2- Désignation du secrétaire de séance
- 3- Détermination du nombre de maires adjoints
- 4- Elections des maires adjoints
- 5- Attribution de délégations du Conseil Municipal au maire.
- 6- Prise d'acte de l'élection des représentants au Conseil Communautaire
- 7- Indemnités au maire, adjoints, conseillers délégués
- 8- Majoration des indemnités de fonction des élus
- 9- Election de la Commission d'Appel d'Offres, jurys de concours, de Délégation des Services Publics et de concession; des MAPA
- 10- Election des membres de la commission de délégation des SPC
- 11- Désignation des représentants élus au sein du CT et du CHSCT
- 12- Création d'un CST et détermination de sa composition
- 13- Désignation des représentants au CA de la SEM
- 14- Désignation des représentants au CA de l'Office de Tourisme du Dévoluy
- 15- Désignation des représentants au CA de la SPL Buëch Dévoluy Exploitation
- 16- Constitution des commissions consultatives communales
- 17- Désignation de représentants dans divers organismes

# Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N ° 8 1

Secrétaire de séance: Jean Marie Prayer

## Conseil municipal du 21-07-2022

**Présents:** Marie Paule Rogou, Marie-Jo Cayol, Alain Laurens, Alain Manivel, Alexandra Butel, Jacqueline Puget, Jean Louis Serres, Jean Lapeyre, Stéphane Patras, Fabien Serres, Cécile Lapeyre, Amélie Marriq, Jean Marie Prayer

Au cours du dernier Conseil Municipal du 21 juillet dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

### 3- Détermination du nombre de maires adjoints:

Le Conseil Municipal propose de créer 4 postes d'adjoints.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 10 Pour et 3 abstentions:

-ABROGE la délibération 2020-033,

-DECIDE de créer 4 postes d'adjoints,

-PRECISE que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

### 4- Election des maires adjoints: Election 1er adjoint: affaires générales et équipements communaux;

Candidat déclaré: Alexandra BUTEL;

Après délibération et scrutin à bulletin secret, le Conseil Municipal,

-ELIT Alexandra BUTEL comme 1er adjoint au maire.

### Election 2ème adjoint: travaux, assainissement, eau, urbanisme et gestion des équipements.

Candidat déclaré: M. Jean LAPEYRE;

Après délibération et scrutin à bulletin secret, le Conseil Municipal,

-ELIT Jean LAPEYRE comme 2ème adjoint au maire.

### Election du 3ème adjoint: population, logement, bel âge,

### écoles, accueil de loisirs sans hébergement.

Candidats déclarés: Jacqueline PUGET et Alain MANIVEL ;

Après délibération et scrutin à bulletin secret, le Conseil Municipal,

-ELIT Jacqueline PUGET comme 3ème adjoint au maire.

### Election du 4ème adjoint: économies d'énergie, écologie, énergies nouvelles, gestion des forêts.

Candidat déclaré: Alain LAURENS

Après délibération et scrutin à bulletin secret, le Conseil Municipal

-ELIT Alain LAURENS comme 4ème adjoint au maire.

### 5- Attribution de délégations du Conseil Municipal au maire :

Le Conseil Municipal après délibération, avec 11 Pour et 2 abstentions,

-ABROGE les délibérations 2020-034 et 2021-143,

-ADOpte les délégations proposées.

### 6- Prise d'acte de l'élection des représentants au Conseil Communautaire:

Les conseillers communautaires sont Mme Marie-Paule ROUGOU, Mme Alexandra BUTEL et M. Alain LAURENS, les 2ème et 3ème adjoints s'étant dédit.

### 7- Indemnités au Maire, aux Maires Adjoints, aux conseillers délégués:

Reporté

### 8- Majoration des indemnités de fonction des élus:

Reporté

### 9- Election de la Commission d'Appel d'Offres, jurys de concours, de Délégation des Services Publics et de concession; des MAPA:

### 10- Election des membres de la commission de délégation des SPC :

Après délibération, le Conseil Municipal avec 12 Pour et 1 abstention:

-ABROGE la délibération du 2020-037,

-ELIT pour faire partie avec Mme le Maire, présidente de ces commission;

**Titulaires:** Jean LAPEYRE, Marie-Jo CAYOL, Jacqueline PUGET

**Suppléants:** Stéphane PATRAS, Alexandra BUTEL, Alain LAURENS

### 11- Désignation des représentants élus au sein du Comité Technique et du CHSCT:

Après délibération et scrutin à bulletin secret, le Conseil Municipal,

-ABROGE le délibération 2020-038,

-ELIT:

**Titulaires:** Alain MANIVEL, Alain LAURENS, Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES.

**Suppléants:** Jacqueline PUGET, Marie-Jo CAYOL, Stéphane PATRAS, Jean LAPEYRE



- 18- Rénovation de six cabanes pastorales - Avenant n°01 n°02 et n°03 du groupement TR Paysagiste - information à la Préfecture
- 19- Construction d'un bassin de rétention des eaux de pluie à La Joue du Loup - Avenant n°01 Pelissard
- 20- Rénovation de la Chapelle des Gicons - Mère Eglise - Avenant n°02 Lot n°01 SMBR
- 21- Convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2022 - Office de Tourisme du Dévoluy/ Commune du Dévoluy
- 22- SDIS 05 - Renouvellement de la convention de prestation de service "vérification techniques des points techniques des points d'eau d'incendie"
- 23- BD 05: convention pour accès aux services numériques
- 24- Choix du prestataire - Convention d'occupation des sols - installation de trampolines à Superdévoluy
- 25- Le Pas de l'Oiseau - convention
- 26- Régie PARKING - tarifs parking + télécommandes
- 27- Allocation d'une subvention communale - Réseau d'Aides aux Enfants en Difficultés
- 28- Allocation d'une subvention communale - Lycée Professionnel Pierre Mendès France
- 29- Retenues collinaires - autorisation foncière

## 12- Création d'un Comité Social Territorial et détermination de sa composition:

Vu le décret n°2021-571 du 10/05/2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales employant au moins 50 agents,

Après délibération, le Conseil Municipal avec 12 Pour et 1 abstention:

- DECIDE de créer un Comité Social Territorial,
- FIXE le nombre de représentants du personnel à 4 agents titulaires et 4 suppléants,
- FIXE le nombre de représentants de la collectivité à 4 élus titulaires et 4 suppléants,
- AUTORISE le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

## 13- Désignation des représentants au Conseil d'Administration de la SEM:

Après délibération, et vote à bulletin secret le Conseil Municipal:

- ABROGE la délibération n° 2020-039
- ELIT entant que représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration de la SEM DEVOLUY: Jean-Louis SERRES, Stéphane PATRAS, Jean LAPEYRE, Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Alain MANIVEL

## 14- Désignation des représentants au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Dévoluy:

Après délibération, et vote à bulletin secret le Conseil Municipal:

- ABROGE la délibération n° 2020-040,
- ELIT entant que représentants de la commune au sein du

Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme: Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL.

## 15- Désignation des représentants au Conseil d'Administration de la SPL BUECH DEVOLUY EXPLOITATION:

Après délibération, et vote à bulletin secret le Conseil Municipal:

- ABROGE la délibération n° 2020-041,
- ELIT entant que représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration de la SPL BUECH DEVOLUY: Jean-Louis SERRES, Jacqueline PUGET, Stéphane PATRAS, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL.

## 16- Constitution de commissions municipales:

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ABROGE la délibération n° 2020-042
- CONSTITUE les commissions suivantes:
  - Finances: Alain MANIEVL, Alain LAURENS, Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU
  - Urbanisme: Cécile LAPEYRE, Fabien SERRES, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Marie-Jo CAYOL, Marie-Paule ROGOU
  - Travaux: Jean LAPEYRE, Alain MANIVEL, Marie-Jo CAYOL, Marie-Paule ROGOU.

## 17- Désignation de représentants au sein des organismes suivants:

CNAS:

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-ABROGE la délibération n° 2020-044

-DESIGNE :

Collège élus: Jean-Marie PRAYER

Collège salariés: Sylvie DAMY  
Association des Communes Forestières:

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-ABROGE la délibération n° 2020-046

-DESIGNE Alain LAURENS comme représentant de la commune du Dévoluy auprès de l'Association des Communes Forestières des Hautes-Alpes.

Association des Communes Pastorales de la Région PACA:

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-ABROGE la délibération n° 2020-047

-DESIGNE Stéphane PATRAS comme représentant de la commune du Dévoluy au sein de l'association des communes pastorales de la Région PACA.

Agence Technique Départementale des Hautes-Alpes IT 05 (ingénierie territoriale):

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-ABROGE la délibération n° 2020-048

-DESIGNE Jean LAPEYRE comme représentant de la commune du Dévoluy à IT 05.

Syndicat Territorial d'Energie:

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-ABROGE la délibération n° 2020-049

-DESIGNE Alain LAURENS comme représentant de la commune du Dévoluy au sein du Syndicat Territoire d'Energie.



- 30- Contrat avec l'Agence de l'eau relatif au rattrapage structurel de la commune présente en Zone de Revitalisation Rurale pour son service d'eau potable et d'assainissement
- 31- Demande d'extension du réseau électrique - parcelle zone A du PLU (022 F 286 et 675)
- 32- EnR - engagement dans le projet de la CCBD
- 33- Allocation d'une subvention non financière relative à l'inauguration de NOEMA en faveur de l'IRAM
- 34- Recapitalisation de la SPL Buëch Dévoluy Exploitation
- 35- AFAB secteur Grésièrè
- 36- Régularisation d'une prise en charge de frais de notaire sur un dossier antérieur à la mandature actuelle
- 37- Information aux élus
- 38- Questions diverses

## AFP La Cluse:

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-ABROGE la délibération n° 2020-050  
-DESIGNE Fabien SERRES et Jean-Louis SERRES pour représenter la commune du Dévoluy au sein de l'AFP La Cluse.

## Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées:

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-ABROGE la délibération n° 2021-151  
-DESIGNE Alain LAURENS comme délégué de la commune au sein de la CLECT.

## SCOT de l'aire gapençaise:

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-ABROGE la délibération n° 2020-091  
-DESIGNE :

Titulaire: Marie-Paule ROGOU

Suppléant: Alain LAURENS

## CLEDA:

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-ABROGE la délibération n° 2020-092  
-DESIGNE:

Titulaires: Alain LAURENS, Jean LAPEYRE

Suppléants: Jean-Louis SERRES, Alexandra BUTEL, Stéphane PATRAS

## **18- Rénovation de 6 cabanes pastorales -avenants n°01, n°02, n°03 - information Préfecture:**

Mme Le Maire explique que les avenants en question ont été signés sans être notifiés à la Préfecture, il convient de rectifier a posteriori la situation.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-APPROUVE les avenants au marché n°01 n°02 et n°03 (groupement TR Paysagiste).

## **19- Construction d'un bassin de rétention des eaux de pluies à la Joue du Loup - avenant n°01 - PELISSARD:**

Le marché initial est de 89891.49€ HT, l'avenant n°01 le fait passer à 100940.49€ HT soit une augmentation de 12.29%.

Les travaux supplémentaires concernent la création d'une rampe pour l'accès au pied du bassin et l'engazonnement des talus.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-APPROUVE l'avenant n°01 au marché signé avec PELISSARD,  
-AUTORISE Mme le Maire à signer ledit avenant.

## **20- Rénovation de la Chapelle des Gicons - Mère Eglise - avenant n°02 lot n°01 SMBR:**

Montant du marché initial: 369091.29€ HT

Montant après avenant n°01: 301547.30€ HT

Montant après avenant n°02: 328915.18€HT.

L'avenant n°02 concerne la purge des joints intérieurs de l'église.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-APPROUVE l'avenant n°02 au marché signé avec SMBR pour le lot n°01,

-AUTORISE Mme le Maire à signer ledit avenant.

## **21- Convention d'objectifs et de moyens - Office de Tourisme du Dévoluy:**

Afin de pouvoir verser les subventions communales attribuées à l'Office de Tourisme

du Dévoluy il est nécessaire de renouveler la convention d'objectifs et de moyens qui est arrivée à expiration.

Par ailleurs il est nécessaire d'y ajouter un calendrier détaillant les modalités de versements des subventions.

Mme le Maire propose une convention uniquement pour l'année 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-APPROUVE la convention proposée pour l'année 2022,  
-AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.

## **22- SDIS 05 - renouvellement de la convention de prestation de service « vérification techniques des points d'eau d'incendie »:**

La convention liant la commune du Dévoluy au SDIS arrive à son terme. Compte tenu du fait que les points d'eau d'incendie doivent être vérifiés prochainement, il est proposé que cette convention soit renouvelée.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-APPROUVE la convention proposée,  
-AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.

## **23- Convention de partenariat pour l'accès aux services numériques de la bibliothèque départementale des Hautes-Alpes:** Reporté

## **24- Choix du prestataire - convention d'occupation des sols - trampoline:**

Suite à une manifestation d'intérêt pour l'installation de trampolines sur la base de loisirs de Superdévoluy, un avis de publicité à été publié. Aucune



# Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

autre manifestation d'intérêt n'a été reçue.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-AUTORISE Maël BONCOMPAGNIE à installer ses trampolines sur la base de loisirs de Superdévoluy.

-AUTORISE Mme le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public (2 ans renouvelable 2 fois)

-PRECISE que la redevance sera calculée à partir de la grille tarifaire adoptée par la délibération n°2022-063.

**25- Convention de partenariat - Le Pas de l'Oiseau**

Reporté

**26-Régie de recettes du PARKING - tarifs parking et télécommandes**

Reporté

**27-Allocation d'une subvention communale en faveur du RASED:**

Une demande de subvention émanant du RASED Veynes Buëch Dévoluy a été reçue en mairie le 24 juin dernier.

Mme le maire propose d'attribuer la même subvention que l'année passée, soit 100€.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-DECIDE d'attribuer une subvention de 100€ au RASED Veynes Buëch Dévoluy.

**28-Allocation d'une subvention communale en faveur du lycée Pierre Mendès France de Veynes:**

La Commune du Dévoluy a été sollicitée afin de subventionner le lycée pour l'organisation d'un voyage pédagogique au Portugal. Un élève de la classe concernée est un habitant du

Dévoluy. Mme le Maire propose une subvention de 100€.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-DECIDE d'attribuer une subvention de 100€ au Lycée Pierre Mendès France de Veynes.

**29-Réhabilitation des retenues collinaires- autorisations foncières données à DSD dans le cadre de l'avenant à la DSP:**

Reporté

**30-Contrat avec l'Agence de l'Eau relatif au rattrapage structurel de la commune présente en ZRR pour son service d'eau potable et d'assainissement:**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-DECIDE d'approuver les termes du contrat établi avec l'Agence de l'Eau relatif au rattrapage structurel que la commune présente en ZRR pour son service d'Eau Potable et d'Assainissement.

-AUTORISE Mme le Maire à signer ledit contrat.

**31-Extension du réseau électrique - parcelle zone A du PLU (022 F 286 et 675):**

Jean-Louis SERRES sort de la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 11 Contre et 1 abstention:

-DECIDE de ne pas financer l'extension du réseau électrique sur la parcelle susmentionnée.

**32-Engagement de la commune dans le projet de la CCBD relatif au déploiement des EnR:**

Reporté

**33-IRAM—allocation d'une subvention communale pour l'inauguration de NOEMA:**

L'IRAM organise l'inauguration de NOEMA le 30 septembre et les 01 et 02 octobre. La commune a été sollicitée pour en subventionner une partie.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-DECIDE d'apporter une aide logistique mais pas financière.

**34-Recapitalisation de la SPL BUECH DEVOLUY:**

Le capital initial de la SPL (300000€) a été épuisé et celle-ci ne parvient pas à le reconstituer à cause notamment de la crise sanitaire durant laquelle le centre ODYCEA a dû fermer ou ouvrir sous contrainte de jauge.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 12 Pour et 1 abstention :

-ACTE la recapitalisation de la SPL BUECH DEVOLUY.

**35-AFAB - Adhésion et convention de mise en marché sur la Commune du Dévoluy secteur Grésièrre:**

Reporté

**36-Régularisation d'une prise en charge de frais de notaire sur un dossier de 2017:**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-DECIDE de prendre en charge les frais de notaire en question.

**37- Information sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L.2122-22 ET L. 2122-23 du CGCT):**

Mme le Maire en fait lecture et explique les points les plus importants.

**Levée de la séance : 23h40**